

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2011**

L'an deux mille onze, le vingt six mai, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente deux, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, à l'exception du vote du Compte Administratif 2010, sous la présidence de Madame Brigitte ESPINASSE, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine (à l'exception du vote du Compte Administratif 2010), Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ (jusqu'à vingt et une heure quarante sept minutes et à partir de vingt et une heure cinquante et une minute), M. TILLIET, Melle BEN CHEIKH Adjoints au Maire, M. REDON, Melle KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM. LEROY, FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme PONTHER, M. ZEITOUN, Melle TABOUREAU, MM. GUY, LESKO, TRIGANCE, Mme HARDY-DOURNES, M. CHALLAL, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAULT, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Patrice KONIECZNY représenté par M. FLANDIN,
Mme Anny FAIVRE représentée par Mme ESPINASSE
M. LOCRAJ représenté Mme LE GLOANNEC,
Mme COHEN représentée Mme BASTIDE,
M. OBERTAN représenté Mme BLIN,
Mme CROZAT représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,
M. LISON représenté M. LE DANOIS,
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par Mme AZZOUZ,
Mme DE MOURA représentée par M. TILLIET,
M. KOUMOU représenté par Mme PONTHER,
Mme CAILLEUX représentée par Mme MATMATI

Absents non représentés :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, lors du vote du Compte Administratif 2010.
Mme AZZOUZ (à partir de vingt et une heure quarante sept minutes jusqu'à vingt et une heure cinquante et une minute)

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM110526 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Eugénie PONTHER voix : 43

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM110526 - 2 - ELECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

PROCÈDE à l'élection suivante :

- Madame Brigitte ESPINASSE

Madame Brigitte ESPINASSE est élue Présidente de séance durant le débat et le vote du Compte Administratif 2010.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – COMMUNE

Article 1 : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes
Résultat reporté	6 810 659.91 €			348 913.50 €	6 461 746.41 €	
Opération exercice	27 294 731.30 €	28 432 804.39 €	55 692 197.83 €	62 240 549.00 €	82 986 929.13 €	90 673 353.39 €
résultat de clôture	5 672 586.82 €			6 897 264.67 €		1 224 677.85 €
reste à réaliser	9 579 152.21 €	9 164 950.00			9 579 152.21 €	9 164 950.00
résultat définitif	6 086 789.03 €			6 897 264.67 €		810 475.64 €

Article 2 : constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont voté pour : 36

Abstentions : 2

Contre : 3

N'ont pas participé au vote : 2

CM110526 - 4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 – COMMUNE

APPROUVE le Compte de Gestion de la commune d'Épinay-sur-Seine, présenté par le Trésorier Principal d'Épinay-sur-Seine pendant la gestion 2010.

Ont voté pour : 42

Abstention : 1

CM110526 - 5 - CONSTATATION, APPROBATION ET AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2010

CONSTATE un résultat de clôture :

- ❖ en section de fonctionnement de 6 897 264,67 €
- ❖ en section d'investissement de – 5 672 586,82 €

DECIDE d'affecter :

- ❖ au débit du compte 001, 5 672 586,82 €
- ❖ au crédit du compte 1068, 6 086 789,03 €
- ❖ au crédit du compte 002, 810 475,64 €

Ont voté pour : 42

Abstention : 1

CM110526 - 6 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

PREND ACTE du rapport présenté par le Maire relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France.

CM110526 - 7 - RECONDUCTION POUR UN AN DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION ET MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE COMMUNE

APPROUVE la reconduction pour un an à compter du 1^{er} janvier 2011 de la convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la ville d'Épinay-sur-Seine et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 8 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE

DECIDE

ARTICLE 1 : que la ville d'Épinay-sur-Seine accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt contracté par la S.A. H.L.M. France Habitation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à réaménager quatre emprunts existants dont les références sont les suivantes : 260065 – 260398 – 260552 - 266677.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 3 726 694.85 €
- Indexation : Taux fixe annuel de 3.01%,
- Montant des intérêts compensateurs maintenus : 98 908.18 €
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Durée : 14 ans et six mois soit 58 trimestres,
- Date d'effet : 01.05.2011.

ARTICLE 2 : qu'au cas où la S.A. H.L.M. France Habitation, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive.

ARTICLE 3 : que la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 : qu'il autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la S.A. H.L.M. France Habitation et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 9 - ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE AU SIPPAREC AU TITRE DE LA COMPÉTENCE «DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES» - TRANSFORMATION DU SIPPAREC EN SYNDICAT MIXTE OUVERT

APPROUVE l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC,

APPROUVE le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales consécutivement à cette adhésion.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "MEMORIAL DES MORTS POUR LA FRANCE EN AFRIQUE DU NORD DE 1952 A 1962"

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Mémorial des morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962» d'un montant de 1 250 euros (mille deux cent cinquante euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 11 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "AMICALE DES VIL'S BRODEQUINS" ANNÉE 2011

APPROUVE l'attribution d'une subvention municipale à l'association «Amicale des Vil's Brodequins» d'un montant de 550 euros (cinq cents cinquante euros) pour l'année 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

N'a pas participé au vote : 1

CM110526 - 12 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE NOTRE DAME DES MISSIONS" - ANNÉE 2011

DECIDE de verser à l'association "Les Amis de Notre Dame des Missions", une subvention de 320 €(trois cent vingt euros) pour l'année 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 13 - TARIFS DES ACTIVITÉS CULTURELLES À LA MAISON DU THÉÂTRE ET DE LA DANSE, AU PÔLE MUSICAL D'ORGEMONT, ET AU CINÉMA - SAISON 2011-2012

APPROUVE les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} juin 2011 :

I - ACTIVITES DU POLE MUSICAL D'ORGEMONT :

1) Droits annuels d'inscription aux ateliers de pratique musicale, établis pour les habitants d'Épinay-sur-Seine, en fonction des quotients familiaux de ressources (cf.annexe1)

CODE TARIF	VALEUR DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2011/2012	ATELIERS DE PRATIQUES MUSICALES INDIVIDUELLES	
		- DE 18 ANS	+ DE 18 ANS
1	de 0 € à 69 €	75€	113 €
2	de 70 € à 128 €	87€	126 €
3	de 129 € à 200 €	99€	140 €
4	de 201 € à 273 €	110€	152 €
5	de 274 € à 370 €	119€	166 €
6	de 371 € à 467 €	130€	179 €
7	de 468 € à 563 €	144€	200 €
8	de 564 € à 709 €	155€	217 €
9	de 710 € à 1.072 €	169€	235 €
10	1.073 € et plus	187€	254 €
14	Hors commune	187€	254 €

Un tarif forfaitaire, permettant l'accès à tous les ateliers d'ensemble, est fixé comme suit :

- 94 € pour les usagers résidents à Epinay-sur-Seine, et les usagers hors-commune travaillant à Epinay-sur-Seine
- 151 € pour les usagers ne résidant pas à Epinay-sur-Seine

CODE TARIF	VALEUR DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2011/2012	FORFAIT PRATIQUE MUSICALE INDIVIDUELLE + ATELIERS D'ENSEMBLE	
		- DE 18 ANS	+ 18 ANS
1	de 0 € à 69 €	95 €	130 €
2	de 70 € à 128 €	110 €	151 €
3	de 129 € à 200 €	122 €	169 €
4	de 201 € à 273 €	140 €	187 €
5	de 274 € à 370 €	155 €	208 €
6	de 371 € à 467 €	169 €	225 €
7	de 468 € à 563 €	184 €	244 €
8	de 564 € à 709 €	201 €	264 €
9	de 710 € à 1.072 €	226 €	292 €
10	1.073 € et plus	244 €	321 €
14	Hors commune	244 €	321 €

NB : accès libre aux ateliers du Conservatoire suivants : ensemble vocal – chant choral – jazz, dans la limite des places disponibles.

NB : l'accès aux autres ateliers de pratique d'ensemble du Conservatoire sera possible, suivant le niveau de pratique, dans la limite des places disponibles.

2) Tarif forfaitaire, non indexé sur le barème des quotients familiaux, applicable aux musiciens désirant participer aux ateliers d'ensemble, mais jouant d'instruments dont la pratique n'est pas enseignée au Pôle Musical d'Orgemont

- habitants d'Épinay-sur-Seine* : 38 €
- hors commune ne travaillant pas à Épinay-sur-Seine : 56 €

* Gratuité pour les élèves du Conservatoire et de l'association ARCANA

3) Tarifs d'accès aux deux studios de répétitions équipés

3-1 – Tarifs à l'heure :

Solo : 5 €- Duo : 7 €- Groupe : 10 €

3-2 – Tarifs élèves (P.M.O., Conservatoire et association Arcana) :

Solo : 3 €- Duo : 5 €- Groupe : 7 €

Ville d'Épinay-sur-Seine

3-3 – Forfaits 24 heures :

Solo ou duo : 113 €- Groupe : 162 €

En raison des travaux en cours au Pôle musical d'Orgemont, des changements de planning peuvent survenir.

En cas de fermeture exceptionnelle du bâtiment pour des raisons de sécurité, les cours pourraient être déplacés en d'autres lieux, voire annulés.

II - TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES A LA MAISON DU THEATRE ET DE LA DANSE

1) Ateliers à l'année :

CODE TARIF	VALEUR DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2011-2012	ATELIER 1 H	ATELIER 1 H 30	ATELIER 2 H 00	ATELIER 3 H 00
1	de 0 € à 69 €	57 €	78 €	106 €	111 €
2	de 70 € à 128 €	73 €	102 €	133 €	145 €
3	de 129 € à 200 €	88 €	121 €	166 €	181 €
4	de 201 € à 273 €	101 €	145 €	192 €	214 €
5	de 274 € à 370 €	114 €	166 €	220 €	247 €
6	de 371 € à 467 €	128 €	185 €	249 €	281 €
7	de 468 € à 563 €	144 €	209 €	277 €	315 €
8	de 564 € à 709 €	157 €	229 €	306 €	348 €
9	de 710 € à 1.072 €	171 €	251 €	334 €	382 €
10	1.073 € et plus	183 €	263 €	363 €	417 €
14	Hors commune	183 €	263 €	363 €	417 €

2) Stages de sensibilisation à la séance (hors ateliers à l'année):

ATELIER 1 H	ATELIER 1 H 30	ATELIER 2 H 00	ATELIER 3 H 00
8	9	10	11

III - MODALITES DE PAIEMENT ET REDUCTIONS

1/ Modalités communes au Conservatoire, au Pôle Musical d'Orgemont et à la Maison du Théâtre et de la Danse :

- Le paiement des droits annuels d'inscription s'effectue en une fois. Toutefois, à la M.T.D. et au P.M.O., il est possible de les régler en trois fois selon les modalités suivantes : 40 % le jour de l'inscription, 30 % avant le 30 octobre, et le solde avant la fin de l'année comptable en cours. Au Conservatoire, il est possible de régler en deux fois : 50 % le jour de l'inscription et 50 % début novembre.
- Toute année commencée est due, sauf cas de déménagement, incompatibilité due à un état de santé justifié, ou de situation jugée exceptionnelle par la direction des équipements culturels et soumise à l'appréciation des élus. Un remboursement peut alors être effectué, calculé au prorata des mois restants, à compter du mois suivant la déclaration de départ.
- Toute inscription postérieure au 1er janvier 2012 donnera lieu au paiement du nombre de mois de pratique restants, de la date de l'inscription à la fin de l'année scolaire. Chaque mois commencé est dû.
- Les droits annuels d'inscription pourront être acquittés par chèque bancaire, chèque postal (libellés à l'ordre du Trésor public) ou en espèces, et par carte bancaire dans les structures équipées d'un terminal de paiement électronique.
- Tout paiement donne lieu à la délivrance d'une attestation de paiement.
- Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial, sauf tarifs forfaitaires. Un abattement est appliqué pour les couples ayant deux revenus (y compris les indemnités de chômage) et les parents isolés (cf. annexe 1).
- Les usagers s'inscrivant à plusieurs ateliers, pour la même personne ou pour les membres d'une même famille, bénéficient d'une réduction de 50 % à partir de la deuxième inscription, celle-ci s'appliquant au tarif le moins élevé.
- Les tarifs applicables aux jeunes de moins de 18 ans (et ceux de plus de 18 ans rattachés par l'administration fiscale au foyer parental) sont établis au vu des pièces concernant leurs parents. Les tarifs applicables aux usagers de plus de 18 ans sont établis au vu des pièces récentes les concernant (les trois dernières fiches de paye).
- Le Conservatoire, la Maison du Théâtre et de la Danse et le Pôle Musical d'Orgemont valident les «Passeports loisirs» de la Caisse d'Allocations Familiales.
- L'inscription au Conservatoire et au Pôle Musical d'Orgemont donne droit au tarif réduit sur tous les spectacles de la saison culturelle de la Ville d'Epina-sur-Seine.

- Les élèves des ateliers M.T.D. bénéficient du tarif réduit (valable pour 3 personnes) sur l'ensemble des spectacles de la saison.
- Les élèves des 3 équipements culturels de la Ville peuvent accéder gratuitement aux ateliers de pratiques d'ensemble des 3 équipements, après avis favorable de l'intervenant artistique en charge de l'atelier.

2/ Modalités particulières

- Les élèves du Pôle Musical d'Orgemont bénéficient d'un accès libre aux cours de formation musicale – adultes du Conservatoire.
- Les élèves du Conservatoire et de l'association ARCANA bénéficient d'un accès libre aux ateliers d'ensemble du Pôle Musical d'Orgemont.
- Pour les élèves du Conservatoire : toute activité est soumise à une tarification, sauf la préparation à l'option «musique» au baccalauréat, et certaines activités proposées ponctuellement aux élèves, en plus des cours habituels.
- Pour les élèves des établissements scolaires partenaires du Conservatoire le tarif E est appliqué (cf. I – grille tarifaire). Les familles pourront exceptionnellement payer en deux fois, avant le 31 décembre de l'année en cours.

IV - TARIFS DES SPECTACLES SAISON CULTURELLE

Les spectacles sont répartis en 4 catégories de A à D, en fonction de la notoriété des artistes, du coût de production et de l'effort de promotion vis-à-vis du public. Les scolaires ont des tarifs adaptés en fonction des catégories.

- **Tarif réduit** :

Le tarif réduit pour les spectacles des catégories 1 à 3 inclus est valable sur présentation d'un justificatif pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du R.S.A., les étudiants, les retraités et plus de 60 ans, les élèves du Conservatoire et du Pôle Musical d'Orgemont, les moins de 18 ans, les groupes, et l'accompagnateur d'un abonné.

- **Tarif groupe / CE** :

Un groupe est composé de 5 personnes au minimum

- **Tarifications particulières** (non applicables sur les festivals Banlieues Bleues, Métis et Rencontres chorégraphiques internationales)
- Les élèves des ateliers de la MTD bénéficient du tarif réduit (valable pour 3 personnes) sur l'ensemble des spectacles de la saison
- Les élèves du Conservatoire et du PMO bénéficient du tarif réduit sur l'ensemble de la saison
- Les groupes scolaires bénéficient d'une gratuité pour l'accompagnateur de 8 élèves pour les écoles maternelles et élémentaires, et de 10 élèves pour les collèges et les lycées.

Modes de paiements admis : espèces, chèques, mandat administratif et carte bancaire.

1/ TARIFS INDIVIDUELS

CATEGORIES	plein tarif	tarif réduit	Tarif groupes	GENRE
CATEGORIE A	25 €	17 €	12 €	«Têtes d'affiche»
CATEGORIE B	15 €	12 €	8 €	Spectacle musique, danse, théâtre
CATEGORIE C	10 €	5 €	5 €	Artistes «découverte», festival, jeune public séances familiales
CATEGORIE D	3 €	3 €	3 €	Spectacle hors-saison et amateurs
SCOLAIRES E	10 €	5 €	5 €	Tarif applicable en scolaire sur les spectacles catégories A et B
SCOLAIRES F	8 €	3 €	3 €	Applicable sur les spectacles catégorie C

2/ ABONNEMENTS :

Pour chaque formule :

- l'abonnement est non nominatif.
- l'accompagnateur d'un abonné bénéficie d'un tarif réduit.
- L'abonné est invité sur les spectacles de catégorie D

1) FORMULE «DECOUVERTE» : 25 euros

- 1 spectacle catégorie A
- 2 spectacles catégorie B
- 1 spectacle catégorie C

2) FORMULE «PASSION» : 45 euros

- 2 spectacles catégorie A
- 2 spectacles catégorie B
- 2 spectacles catégorie C

3) FORMULE «A VOLONTE» : 80 euros

L'ensemble des spectacles de la saison

V - TARIFS «ESPACE CINE» délocalisé au «Méga C.G.R.»

«Cinébambino» :	2,00 €
«Ecole et cinéma» :	2,00 €
«Collège au cinéma» :	2,50 €
«Lycéens et apprentis au cinéma» :	2,50 €

Ont voté pour : 43.

CM110526 - 14 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION TAEKWONDO CLUB SPINASSIEN - ANNÉE 2011

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Taekwondo Club Spinassien pour l'année 2011 dont le montant s'élève à 1 500 €(mille cinq cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

CM110526 - 15 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

CONFIRME les modalités de calcul permettant de fixer, sur la base des dépenses réalisées en 2010, le coût moyen annuel de fonctionnement par élève des écoles publiques de la ville d'Epinay-sur-Seine,

DECIDE, pour l'année scolaire 2010/2011, qu'il sera appliqué aux communes des tarifs équivalents au coût moyen par élève établi, soit 681,00 €pour un enfant en école élémentaire et 964 €pour un enfant en école maternelle,

CONFIRME l'application du principe de gratuité réciproque aux communes de Seine-Saint-Denis, d'Argenteuil, de Deuil-la-Barre, d'Ermont, d'Eaubonne, de Franconville, de Montmagny, de Saint-Brice-sous-Forêt, de Sannois et de Sarcelles (Val d'Oise), d'Asnières, de Clichy, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne (Hauts de Seine), et de Paris pour l'année scolaire 2010/2011,

DIT que la recette sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 16 - PARTICIPATION DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-THÉRÈSE

DIT que les modalités de calcul permettant de fixer le coût moyen annuel de fonctionnement par élève des écoles publiques du 1^{er} degré, sont appliquées aux écoles privées sous contrat,

FIXE pour l'année scolaire 2010/2011 le tarif équivalent au coût moyen par élève fixé pour l'année scolaire 2009/2010 soit 681,00 €par élève scolarisé uniquement en élémentaire, soit un montant total de 83 763,00 €pour 123 élèves déclarés en décembre 2010,

DIT que la participation couvrira les frais de scolarité des élèves dont le responsable légal est domicilié à Epinay-sur-Seine,

DECIDE que la subvention sera établie sous forme de mémoire dès lors que l'établissement privé aura transmis une liste à jour des inscrits en élémentaire, validée par l'Inspection de l'Education Nationale,

PRECISE que le versement de cette participation interviendra après la tenue du 1^{er} conseil d'administration et sur présentation du budget prévisionnel de l'association,

DIT que la dépense sera constatée au budget communal.

Ont voté pour : 39

Contre : 3

Abstention : 1

CM110526 - 17 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

APPROUVE le rapport annuel 2010 de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 18 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES PORTEURS DE PROJET - AXE EDUCATION - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2011 comme suit :

Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Contributions			Droit commun (Etat)	Conseil Général	Autres subventions
		Coût total	Ville	CUCS			
Collège Roger Martin du Gard	Rencontres d'auteurs d'albums (Jaurès 1)	4200	1 000	3 200			
	Rencontres d'auteurs et d'illustrateurs (Pasteur 2)	4200	1 000	3 200			
	Remise de prix	1 900	400	1 300		200	
	MIRÉE	18 680	1 000	6 200	11 480		
Collège Jean Vigo	Remise de prix	1 700	400	1 100		200	
	Rencontres d'auteurs Ateliers d'écriture (mat. + élémentaires)	4 200	1 000	3 200			
Collège Robespierre	Rencontres d'auteurs – Ateliers d'écriture et pratique artistique (maternelle)	4 200	1 000	3 200			
Collège Evariste Galois	Parcours de lecteurs, rencontres d'auteurs, ateliers d'écriture	4200	1 000	3 200			
	Remise de prix	1 400	500	600		300	
Association Entreprendre pour apprendre	Programme mini-entreprise	9 150	500	2 500			6 150
Association les petits débrouillards	En route pour les sciences (ateliers scientifiques et techniques)	7 450	1 000	5 900			550
	Ateliers scientifiques collège Jean Vigo	3 750	750	3 000			
TOTAL		65 030	9 550	36 600	11 480	700	6 700

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 42

CM110526 - 19 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES PORTEURS DE PROJET - AXE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET CITOYENNETÉ - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DECIDE l'attribution de subventions municipales aux porteurs de projets pour l'année 2011 comme suit :

Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Ville	CUCS	Droit Commun	Région	Autres
AADEF	Permanences juridiques	12 000	4 500	5 350	2 150		
SAUVEGARDE DE SEINE SAINT DENIS	Aide Parentale pour l'Accès au droit	6 082	1 700	1 180		2 700	502
CIDFF	Permanence d'accès au droit	8 600	4 200	4 400			
AAJFB	Permanence juridiques	15 832	4 700	6 000		512	4 620
	Education à la citoyenneté	4 710	1 000	3 500			2 10
Total		47 224	16 100	20 430	2 150	3 212	5 332

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 20 – DEMANDE DE SUBVENTION DES PORTEURS DE PROJET - AXE SANTÉ - DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DECIDE l'attribution d'une subvention municipale au porteur de projet pour l'année 2011 comme suit :

Porteurs de projets	Intitulé de l'action	Coût total	Contributions		
			Ville	CUCS	Autres subventions
Collège Roger Martin du Gard	Sos Santé	9 000	450	3 500	5 050
Total		9 000	450	3 500	5 050

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110526 – 21 - APPROBATION DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE B - ANNÉE 2011

APPROUVE la liste des 15 bénéficiaires de la bourse au permis de conduire B :

Mle BAILLY Céline	M. BARADJI Maoundey
Mle BOUMAZAK Khadija	M. BELAIDI Samy
Mle MICHAUD Mélanie	M. COÏDA Fabien
Mle NGAKO TCHAMEGNE Stéphanie	M. FARAG Michel
Mle SOUAÏ Chahinez	M. FOFANA Fakaty
Mle SUTRA Aurore	M. PHU Francis
Mle ZITOUNI Siham	M. SOUMBOU Ray-Gérald
	M. TIMERA Youssouf

APPROUVE la liste des auto-écoles partenaires du dispositif :

C.E.R. Epinay	Ecole de conduite des 4 colonnes
Auto-école de l'Obélisque	Auto-école Fitnay

AUTORISE le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse, les conventions avec les auto-écoles et les associations.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 22 - GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT ET DES BRADERIES DE LA VILLE

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} juillet 2011, les tarifs des droits de place des braderies à 10,00 €du mètre linéaire.

AUTORISE le Maire à appliquer le tarif fixé.

Ont voté pour : 43

CM110526 - 23 - ACQUISITION AMIABLE À LA S.A. GÉNÉRALE DE SANTÉ D'UNE BANDE DE TERRAIN À USAGE DE TROTTOIR, SITUÉE ALLÉE DES PLATANES À EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique, à la S.A. GENERALE DE SANTE, dont le siège social est situé 96 avenue d'Iéna – 75116 PARIS, d'une bande de terrain à usage de trottoir sur les parcelles AT 245p, AR 141p et AR 138p, représentant une superficie globale de 133 m², située Allée des Platanes à Epinay-sur-Seine.

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la S.A. GENERALE DE SANTE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

DIT que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110526 - 24 - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'EPINAY-SUR-SEINE :
VALIDATION DE L'AVENANT N° 12**

APPROUVE l'Avenant n°12 de la convention A.N.R.U. tel qu'il est annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférent au dossier.

Ont voté pour : 43

**CM110526 - 25 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION
D'UN CENTRE SOCIO CULTUREL ET D'UN MULTI ACCUEIL QUARTIER LA
SOURCE-LES PRESLES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

APPROUVE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de réalisation d'un centre socio culturel et d'un multi accueil Quartier La Source Les Presles à l'équipe composée de : SARL D'ARCHITECTURE KELDI, Architecte Mandataire; SIBAT SARL, Bureau d'Études T.C.E., co traitant, ECO-R / HURPY Bureau d'Études H.Q.E., sous traitant ; le forfait de rémunération se décompose comme suit : 300 240,00 € H.T. pour la mission de base ; missions complémentaires : études d'exécution partielles : 40 866,00 €H.T., Décomposition du Prix Global et Forfaitaire : 13 066,00 €H.T,

APPROUVE l'attribution de l'indemnité de concours de 13 800,00 €H.T. aux trois concurrents.

Ont voté pour : 43

**CM110526 - 26 – DEMOLITION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE ROMAIN
ROLLAND 2**

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de démolir de l'ancienne école maternelle Romain Rolland 2.

Ont voté pour : 43

**CM110526 – 27 - REVALORISATION DES REDEVANCES DE DROIT COMMUN
(LOYERS) DES LOGEMENTS COMMUNAUX ATTRIBUÉS AUX ENSEIGNANTS ET
MODALITÉS DE RÉVISION**

APPROUVE la revalorisation au 1^{er} septembre de chaque année, du montant de la redevance de droit commun (loyers), des logements communaux attribués aux enseignants, en fonction de l'évaluation de la valeur locative réalisée par le service France Domaine.

DECIDE de fixer les valeurs des nouvelles redevances de droit commun (loyers) des logements communaux attribués aux enseignants à hauteur des valeurs locatives cadastrales 2010 à dater du 1^{er} septembre 2011.

Ont voté pour : 43

CM110526 – 28 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1462 au 1478 – 1480 au 1488 – 1491 au 1515

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°1462 au 1478 – 1480 au 1488 – 1491 au 1515.

CM110526 – 29 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises en avril 2011 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,